



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 15 juillet 2020
18 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

GF/VC

N° 002534

Direction Générale
des Services -
Commission de
délégation de service
public

Affiché le :

Le mercredi 15 juillet 2020 à 18 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 9 juillet 2020, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjointe), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale), M. Salah DOUAOUIA (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), Mme Laurence GUIGOU (Conseillère municipale), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseillère municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE (Conseillère municipale)

ABSENTS EXCUSÉS:

ABSENTS :

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 33

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Vu, l'article L1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel les collectivités territoriales peuvent confier la gestion d'un service public dont elles ont la responsabilité à un ou plusieurs opérateurs économiques par une convention de délégation de service public définie à l'article L 1121-3 du Code de la Commande Publique.

Vu, l'article L1121-3 du Code de la Commande Publique selon lequel « la délégation de service public mentionnée à l'article L. 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est une concession de services ayant pour objet un service public et conclue par une collectivité territoriale. »

Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20200715-2534-DE
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

Vu, le II-a) de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la commission est composée pour les communes de 3 500 habitants et plus : Par l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant en tant que **Président** et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Vu, l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui impose que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Ainsi, l'élection des membres titulaires et des suppléants de la commission de délégation de service public a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Ces listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission de délégation de service public par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Madame le Maire demande que soient présentées la (ou les listes) des candidats destinés à siéger en tant que membres titulaires ou en tant que membres suppléants au sein de la Commission de délégation de service public.

Les listes proposées au vote du conseil municipal sont constituées comme suit :

Liste APT ECOLOGIQUE, CITOYENNE ET SOLIDAIRE	
Titulaires	Suppléants
CELSE Céline	ROLLAND Rémi

Liste DEMAIN VOUS APPARTIENT	
Titulaires	Suppléants
SACCO Frédéric	BEAUTRAIS Sandrine
SIAS Emilie	BOVAS Julie
ESPITALIER Patrick	NDIOUR Elhadji
CAUCHOIS Pascal	LEBRETON Amélie
GRÉGOIRE Laurence	DOUAOUIA Salah

LE CONSEIL

Les conseillers municipaux ci-après désignés sont élus membres de la commission de délégation de service public.

COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC			
Président : Le Maire d'Apt, Représentant légal du pouvoir adjudicateur			
Titulaires		Suppléants	
Nom	Prénom	Nom	Prénom
SACCO	Frédéric	BEAUTRAIS	Sandrine
SIAS	Emilie	BOVAS	Julie
ESPITALIER	Patrick	NDIOUR	Elhadji
CAUCHOIS	Pascal	LEBRETON	Amélie
CELSE	Céline	ROLLAND	Rémi

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20200715-2534-DE
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI



Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20200715-2534-DE
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020